

Les rencontres détenus-victimes à la maison centrale de Poissy : un retour d'expérience¹

Robert Cario (Professeur de criminologie à l'Université de Pau) et Paul Mbanzoulou (Chef du département de la recherche, Responsable du CIRAP à l'Énap)

Le cadre général

Les rencontres regroupant infracteurs et victimes, communément dénommées Rencontres détenus-victimes (RDV), constituent un dispositif particulier de Justice restaurative. Expérimenté en Angleterre en 1983, ce « face to face de groupes » fut introduit au Canada en 1987 et mis en œuvre aujourd'hui au Québec, notamment, par le Centre des Services de justice réparatrice. Ces rencontres interviennent à la demande des victimes ou des condamnés ou sur proposition des professionnels des Services pénitentiaires d'insertion et de probation, des Services d'aide aux victimes ou des

RDV s'étale sur cinq à six semaines, avec des rencontres hebdomadaires de deux ou trois heures, ponctuées d'une pause conviviale.

Chaque session est placée sous la responsabilité des animateurs, spécialement formés à la médiation et rompus par ailleurs aux techniques de gestion de groupe. La distribution équitable de la parole, pouvant nécessiter l'utilisation d'un symbole (« bâton de parole »), est très importante pour permettre à chacun de s'exprimer effectivement. Les deux représentants de la communauté associés au processus ont pour rôle, sans interférence avec celui des animateurs, de manifester par leur présence l'intérêt porté par la société à la réparation la plus complète des répercussions du conflit né de l'infraction, de soutenir les participants dans leur implication, de promouvoir ainsi la reconstruction du lien social. Ils pourront encore témoigner auprès de leurs communautés d'appartenance, le cas échéant, de l'équité du processus restauratif et des bénéfices induits pour la plupart des participants.

À l'occasion de chaque rencontre, chacun doit pouvoir, dans le respect de la parole de l'autre, exposer ce que le crime a provoqué en lui/elle, ce qui demeure non résolu et ce que ces rencontres sont susceptibles d'apporter (ou non) au fur et à mesure de leur déroulement. Au cours d'une dernière séance, à deux mois généralement de la cinquième rencontre, les participants sont réunis pour évoquer, ensemble, les résultats atteints au cours de ce cheminement collectif. Un échange d'objets ou d'écritures sans valeur marchande peut intervenir afin de finaliser la clôture de la Session et de renforcer davantage encore le processus d'intercompréhension, voire même de réconciliation entrepris.

La mise en œuvre à la maison centrale de Poissy

Les rencontres détenus-victimes organisées à titre expérimental à la Maison centrale de Poissy ont concerné trois victimes et trois détenus, ne se connaissant nullement mais réunis en tenant compte de la similitude des actes commis par les uns et ceux subis par les autres. La préparation de ces rencontres a concerné aussi bien le cadre institutionnel et physique permettant ces rencontres que la préparation des acteurs au déroulement du processus. Pour tout le reste, il s'agissait d'un cheminement, au rythme variable de chacun, avec des bénéfices sans doute variables aussi. Mais quand l'humain paraît, tout devient possible.

Lorsque l'humain paraît...

Les RDV sont notoirement connues comme moment privilégié de la (re)découverte de l'humain chez chacun des protagonistes. Les victimes sont souvent enfermées dans une représentation (protectrice) du monstre, caractérisé par une grande froideur et une forte violence. Les détenus sont persuadés que les victimes sont habitées par une haine vengeresse, entretenue par les associations qui les soutiennent et/ou par leur entourage. Les rencontres organisées à la



la justice restaurative

Associations de contrôle judiciaire notamment. D'une manière générale, les animateurs professionnels mettent en œuvre une méthodologie irréprochable quant au choix des participants, au recrutement des représentants de la communauté d'une part, à l'organisation même des rencontres, de l'autre.

D'emblée, les animateurs vérifient la volonté et la capacité des personnes concernées (condamnés et victimes) à s'insérer dans un tel dispositif. Après leur avoir rappelé les caractéristiques de la mesure envisagée (son cadre, ses contraintes, ses limites notamment), ils s'assurent des motivations de chacun à vouloir y participer (en aucun cas de nature vindicative). Ils peuvent ainsi évaluer les aptitudes des intéressés à s'investir dans ce processus humainement très difficile. Bien évidemment, les participants ont la possibilité de le quitter à tout moment. En cas de besoin, un accompagnement psychologique leur sera assuré (au sein de l'établissement pénitentiaire, en milieu ouvert ou au sein d'un Service d'aide aux victimes respectivement). Plusieurs rencontres individuelles peuvent être nécessaires. Elles se concluent par une rencontre des personnes retenues, par groupe séparé (de condamnés et de victimes) afin de faire connaissance entre eux et avec les représentants de la communauté.

Les rencontres ont lieu en milieu carcéral le plus souvent, dans le respect des règles de sécurité. Une visite de l'établissement pénitentiaire où se dérouleront les rencontres est judicieusement proposée aux victimes. La préparation de la salle (disposition en cercle notamment) doit assurer à chacun confidentialité, sécurité et convivialité. Une session de

¹ Ont participé à cette expérimentation : Sabrina Bellucci (Directrice de l'INAVEM), Robert Cario (représentant de la société civile), Michèle De Kerckhove (représentante de la société civile), Clément Di Marino (directeur adjoint de la M.C. de Poissy), François Goetz (directeur adjoint de l'ENAP), Patricia Lebuffe (animatrice), Paul Mbanzoulou (animateur), Claire Mériconde (DSPIP des Yvelines), Amélie Moal (chargée de mission INAVEM), Emmanuel Pottier (chef de détention de la M.C. de Poissy), Stéphanie Prévier (CPIP), Sophie Rueland (CPIP).

² V. not. R. Cario, P. Mbanzoulou (Dir.), *La justice restaurative : une utopie qui marche ?*, L'Harmattan, 2010.

³ V. not. T. de Villelte, *Faire justice autrement. Le défi des rencontres entre détenus et victimes*, Médiaspaul, 2009.

maison centrale de Poissy n'ont pas échappé à ces représentations. C'est ainsi que, dans la phase préparatoire, certaines victimes ont cru bon d'insister sur leur souhait de ne pas serrer la main des détenus, alors que ces derniers, à leur tour, s'attendaient à rencontrer des victimes vindicatives et intolérantes. Pour répondre à la demande des victimes, consigne fut alors donnée à tous les détenus de ne pas serrer la main des victimes, tout au moins lors de la première rencontre. Pour autant, l'humain s'est imposé immédiatement. L'un des détenus avait simplement oublié (ou ignoré) cette consigne en prenant l'initiative de tendre la main aux victimes, après avoir serré celle des animateurs et représentants de la société civile. En tant qu'animateur, il était fort possible d'intervenir pour le stopper dans son élan. Le choix fut pourtant fait de responsabiliser les victimes, de les laisser réagir d'elles-mêmes face à ce qui pouvait s'apparenter à un raté en raison du non respect du souhait de l'une d'entre elles. Ainsi, la victime la plus opposée s'y est prêtée, en justifiant sa décision d'accepter la main tendue de ce détenu par le fait qu'elle n'avait vu en chacun des détenus que des êtres humains et que c'est à ce titre qu'elle souhaitait échanger avec eux durant toutes les rencontres prévues au programme de cette expérimentation.

... Tout devient possible

En faisant référence à la dimension humaine des détenus, la parole de cette victime a eu pour effet de détendre l'atmosphère. L'impact positif sur le déroulement des rencontres ne se fit d'ailleurs pas attendre : l'empathie réciproque s'est rapidement installée. Dès la première rencontre, les échanges se sont vite engagés avec une authenticité et une profondeur surprenantes. De la même manière s'est construite une alliance des souffrances, facilitant d'ailleurs la reconnaissance mutuelle, traduite durant l'expérimentation, d'une part, par la prise de conscience, par les détenus, de la souffrance des victimes, brisées à vie : « je n'avais jamais mesuré l'impact de mon geste à long terme sur la victime », ou « j'ai touché du doigt les dégâts causés aux victimes ». Les victimes ont également été déstabilisées, d'autre part, par la souffrance vécue par les détenus en détention en raison de la violence carcérale et des pertes causées à leurs familles, entourage et à eux-mêmes.

Si une telle appréhension de l'humanité des détenus participe du processus de restauration des victimes, il était tout aussi nécessaire de maintenir une ligne de partage claire entre les deux groupes pour permettre à chacun de s'exprimer à partir d'une position bien identifiée, en véritable interlocuteur. D'autant que la ligne de partage devenait très ténue dès lors que les échanges entre eux permettaient différentes formes d'identification, les détenus ayant subi dans leur vie différentes formes de violences et d'abandon, alors que les victimes soulignaient la chance qu'elles avaient eue pour ne pas basculer, à certaines occasions, dans le passage à l'acte. Cette part d'ombre de chacun laissait la place à l'approfondissement des échanges, leur interconnexion et évolution.

La part d'ombre de chacun

Les RDV accordent une place importante au récit de chacun. C'est en se racontant que chacun rencontre l'autre. Le partage qui en découle vise l'apaisement mutuel des protagonistes. Mais que partager dans le respect de la dignité des uns et des autres ? Les victimes attendaient des détenus qu'ils les éclairent sur les points restés sans réponse depuis leur victimisation : le processus du passage à l'acte, depuis la maturation criminelle jusqu'à l'exécution de l'acte ; la difficulté à s'arrêter dans le déroulement de l'acte, les dernières paroles de la victime, les risques de récidive et les dispositions prises par les détenus pour l'éviter. Même si elles affirmaient ne pas rechercher de détails sordides, leur insatisfaction était très perceptible dès lors que les détenus, par pudeur ou par calcul, semblaient occulter certains aspects de l'acte ou du processus. La sincérité des détenus pouvait ainsi être mise en doute. Le souhait marqué des victimes d'obtenir davantage de détails sur le déroulement des

faits traduit une vraie ambiguïté. Cherchaient-elles à confirmer l'image du monstre des détenus, tellement rassurante quant à sa propre nature, ou s'agissait-il d'un vrai besoin de savoir pour s'apaiser au risque de balayer la dimension humaine des détenus ?

Un échange entre une victime et un détenu condamné pour viol pourrait illustrer le malaise des victimes face à des détenus « réhumanisés ». Alors que le détenu évoque son crime, la victime lui demande s'il se soigne en prison. Ce dernier répond, presque désolé de la décevoir, qu'il n'est pas malade et que tout son problème se situe là : tout serait plus simple pour lui-même et pour son fils dit-il (sans aucun doute pour la victime aussi) s'il avait été malade. Or il n'en est rien. Si ce détenu voulait assumer ainsi toutes ses responsabilités, tout en soulignant combien ses actes lui étaient incompréhensibles, on aperçoit clairement que cette figure du monstre reste en creux des échanges entre les victimes et les détenus. C'est sans doute ce qui explique le malaise ressenti par les victimes, exprimé dès la deuxième rencontre, quant à l'empathie qu'elles développaient à l'égard des détenus, dans la mesure où elles commençaient à distinguer l'acte, quoique monstrueux, de la personne. Un sentiment de trahison à l'égard de leur entourage et des victimes directes pouvait naturellement découler de cette alliance, à la hauteur d'ailleurs du trouble exprimé.

En acceptant de participer à ces rencontres, les victimes étaient très sûres de leur altérité, basée tout à fois sur la souffrance qu'elles avaient subie et, pour deux d'entre elles, sur la décision de justice reconnaissant officiellement leur statut de victime. L'humanité perçue des détenus et la proximité de certains d'entre eux au travers de leurs parcours de vie ou de leurs représentations, brisaient cette certitude et rendaient problématique leur engagement.

Les détenus, de leur côté, ne pouvaient-ils pas se servir de cette bienveillance des victimes pour ne présenter qu'une partie supportable des faits ? Ne risquaient-ils pas de s'enfermer dans des propos convenus et passer ainsi à côté d'une vraie authenticité dans les échanges, gage de restauration pour les victimes et de responsabilisation pour eux-mêmes ?

Exercice délicat et inhabituel pour les détenus, le récit des actes commis pouvait se heurter à la hiérarchie des crimes établie en détention et constituer au mieux un frein à l'expression, au pire une mise en danger dans la mesure où dans le groupe se trouvaient aussi des auteurs d'agression sexuelle, dont on connaît la vulnérabilité en milieu carcéral. La confidentialité et la confiance entre participants devenaient des éléments essentiels de leur sécurité et de leur implication.

Les différentes tensions observées tant chez les victimes que chez les détenus ne devaient pas être ignorées, elles devenaient des sources de blocage dans le cheminement de chacun, notamment face à la pressante demande de précision et de détails de la part des victimes.

Le difficile cheminement

Une chose était sûre dès le départ : ces RDV deviendraient des moments de cheminement, avec des sauts, des stagnations et peut-être des régressions. L'horizon escompté était bien celui de l'apaisement de chacun. Etant donné que les participants n'avaient à l'entrée dans le dispositif, ni le même parcours, ni le même niveau d'élaboration de leur expérience, permettre et accepter que chacun évolue à son rythme était un défi important à relever que ne facilitait pas la dimension groupale. L'impaticence des uns pouvait aboutir au découragement des autres. Les victimes de cette expérimentation étaient investies dans une vie associative de manière importante. Elles avaient donc une habitude plus affirmée d'écoute des autres ou de verbalisation de leur souffrance que les détenus, habitués à la méfiance et peu enclins à évoquer leurs passages à l'acte. Le danger perceptible était le risque de voir les victimes s'installer dans une posture d'écoute sans véritable partage avec les détenus. Une telle posture ne pouvait que générer une insatisfaction de leur part et renforcer le malaise ci-dessus évoqué.





Dans le cadre de l'expérimentation menée, les victimes ont très rapidement relevé ce qu'elles considéraient comme un manque d'intérêt des détenus sur les caractéristiques de leur situation respective, en dénonçant dans le même mouvement leur discours jugé trop lisse. Une pareille insatisfaction n'est-elle pas le signe d'un partage exclusif ou pour le moins déséquilibré ? Ne risquait-elle pas de les démotiver, voire de décourager l'investissement des détenus qui, eux, estimaient s'être suffisamment prêtés au jeu des échanges avec les victimes, avec authenticité et respect ? Même si les victimes n'explicitaient pas leurs attentes, n'était-il pas clair qu'elles souhaitaient recevoir de la part des détenus des marques d'empathie et de soutien du même niveau que ce qu'elles leur avaient manifestés lors de leurs récits des faits ?

En effet, alors que les victimes désiraient être questionnées par les détenus sur leur vécu, leurs réactions et leur deuil, ces derniers avaient naturellement saisi l'opportunité de leur écoute et de leur empathie pour parler davantage d'eux, mais très souvent en réponse aux nombreuses questions posées par les victimes. Ils n'osaient pas les questionner à leur tour par pudeur ou par peur de les blesser. Ce malentendu devait être surmonté pour permettre la progression des participants.

Dès la première rencontre, nous avons pu observer chez les détenus la souffrance du cheminement au travers de l'épreuve du récit des actes commis. Même si le contenu du partage était laissé à l'appréciation de chacun, la teneur des échanges incitait les détenus à décrire de manière profonde le processus qui les avait conduits au passage à l'acte et les détails de celui-ci. Pour certains d'entre eux, le témoignage était plus détaillé que ce qu'ils avaient pu dire au procès. Un tel exercice de verbalisation est très douloureux et générateur d'émotion, dans la mesure où il confronte la personne à ses comportements passés, actuels voire à venir et, surtout, aux conséquences de ces actes pour elle-même, pour l'entourage et pour les victimes.

Au risque de confiner à l'interrogatoire, les questions précises des victimes sur les choix possibles à disposition des détenus face au passage à l'acte, sur les distorsions ou les répétitions constatées dans leur parcours de vie, permettaient d'enclencher chez les détenus un processus de prise de conscience et, davantage encore, de prise de contrôle responsable sur leur vie.

Le cheminement des victimes n'était pas des plus simples, a fortiori pour celle n'ayant pas eu de procès, de reconnaissance officielle de la posture de victime du fait de l'irresponsabilité pénale de l'assassin de sa fille. Se questionnant régulièrement sur la légitimité de sa présence dans le groupe, elle éprouvait davantage de difficultés dans la verbalisation de sa souffrance et la connexion aux détenus substitués. Elle a été néanmoins marquée par l'étonnante symétrie entre les passages à l'acte décrits par les détenus, favorisés par une irrésistible force produite par la consommation de produits toxiques ou par la haine et l'assassinat de sa fille dont l'auteur a été reconnu pénalement irresponsable. L'incompréhension et le sentiment d'injustice qu'elle ressentait auparavant se renforçaient. Ce qui a nécessité de sa part un effort particulier pour atteindre l'horizon escompté : l'apaisement. Pour elle comme pour les autres victimes, le cheminement passait par « la quête de récit et de vérité factuelle »⁴ et le dépassement de l'ambivalence qui en résulte : entre l'empathie et l'identification aux détenus et le rejet des actes criminels qu'ils ont commis.

Pour autant, ce cheminement, pour les uns comme pour les autres, était précaire dans la mesure où il dépendait du degré de sincérité accordé à la parole d'autrui (détenu ou victime) et du regard posé en retour sur chacun des protagonistes. Une coresponsabilité évidente dans l'évolution de chacun. Un mensonge perçu ou révélé pouvait être dévastateur.

Le coup de théâtre

Le pire moment de l'expérimentation fut vécu à la suite de la découverte d'une condamnation en récidive pour viol, cachée du troisième participant. Dans la mesure où les échanges de la

séance précédente avaient été centrés sur la récidive et les moyens de l'éviter, les détenus soupçonnant l'un d'eux d'être récidiviste avaient décidé de produire à la prochaine séance leurs fiches pénales afin de le confronter à ses incohérences (quantum de la peine) et ses mensonges. L'enjeu était très important pour eux, dans la mesure où ils redoutaient de perdre leur crédibilité auprès des victimes, susceptibles de remettre en cause l'authenticité de leur démarche et le cheminement entrepris. La brutalité du geste était à la mesure de l'engagement de chacun d'eux. Si leur démarche tranchait sur certains points avec l'esprit des RDV (droit à garder des zones d'ombre), elle le rejoignait sur d'autres (responsabilisation des participants). Les risques étaient nombreux. Au-delà du fait que les RDV ne sont pas des lieux de jugement où l'on doit apporter la preuve de ce qui est avancé, la démarche envisagée risquait de déboucher au mieux sur la marginalisation du détenu concerné, au pire sur son retrait du dispositif ; avec une fragilité certainement beaucoup plus importante qu'à l'entrée.

Le mode de gestion de ce conflit, en deux temps, s'est finalement avéré efficace. Dans un premier moment, le groupe des détenus a été rencontré séparément avant l'arrivée des victimes afin de désamorcer les deux aspects du conflit et d'étudier ensemble la meilleure manière de le restituer aux victimes. Dans un second temps, la situation a été présentée aux victimes en début de séance. Replacé dans un contexte général de cheminement différentiel, les victimes ont apprécié autant les raisons de l'absence de trop grands détails sur les faits commis que l'aveu attendu, comme gages supplémentaires de la sincérité des échanges. Elles ont particulièrement perçu les bénéfices immédiats de leur investissement en contribuant à l'évolution de ce détenu capable d'assumer désormais son acte. Ce coup de théâtre a paradoxalement accéléré l'apaisement des victimes et des détenus.

Des bénéfices variables

Quelles étaient les attentes des protagonistes à l'entrée des RDV ? Un tour de table initial a permis de relever les besoins suivants : le dialogue, la compréhension, l'écoute, l'échange, essayer de répondre aux questions que peuvent se poser encore les victimes, essayer d'être utiles aux victimes. Ces besoins ont été complétés à la fin de la première rencontre par d'autres mots clés : l'empathie, l'écoute et l'humain. Le moment du bilan permet à chacun de mesurer l'apport des rencontres, les cheminements engagés et les libérations procurées.

Pour les victimes

Il était important pour les victimes d'obtenir des réponses aux questions demeurées sans réponse. L'une d'elle était suspendue à ce qu'elle avait lu dans le dossier d'instruction dans lequel l'assassin de sa fille, parlant des derniers instants, indiquait que la victime la regardait et qu'elle pleurait. La mère de la victime directe voulait savoir si les détenus qui étaient là pensaient aussi aux derniers instants de leur victime et quelle place cela prenait dans leur vie ? Questions auxquelles certains détenus ont répondu en affirmant leur difficulté à oublier les derniers regards et instants de la victime. Dès la fin de l'expérimentation, l'horizon des victimes semblait dégagé. Convaincues du bien fondé de leur démarche, les rencontres ont permis à certaines d'entre elles d'évoquer plus profondément des situations personnelles (jamais évoquées en famille). Elles ont eu le sentiment d'être à leur tour « réhumanisées » par cette expérience. L'implication dont elles ont fait preuve dans la personnalisation des cadeaux remis aux détenus lors de la dernière séance en est une illustration.

Pour les détenus

Les bénéfices des détenus se détachent difficilement de leur apport aux victimes. Le bénéfice principal présenté par eux peut se résumer en cette phrase prononcée plusieurs fois lors du bilan : « être entré et sorti du dispositif en tant qu'être humain ». En effet, les détenus ont été touchés de se sentir « réhumanisés », regardés comme tel par des personnes qui



⁴ V. N. Pignoux, Réparation globale de la victime d'infraction, In J.L. Senon, G. Lopez, R. Cario (Dir.), *Psychocriminologie*, Dunod, 2008, p. 365.

avaient toutes les raisons de les considérer comme des monstres. Incarnée par la confiance témoignée par les victimes et la qualité des échanges réalisés, cette dimension humaine peut également s'analyser comme l'une des principales contributions des détenus à la restauration des victimes. En ce sens, le bénéfique pour les détenus est d'avoir permis aux victimes de croire à nouveau en l'être humain grâce à la mise en évidence de leur humanité. De même que la rencontre leur a permis de percevoir de manière palpable la réalité du vécu des victimes (avant comme après le procès) et de modifier ainsi la « figure » qu'ils en avaient.

Plus prosaïquement, la satisfaction tirée de ces rencontres est d'avoir permis également aux victimes de se rendre compte qu'il n'y avait pas toujours d'explications logiques du passage à l'acte et qu'il fallait admettre une part d'ombre dans la victimisation qu'elles ont subie afin d'avancer dans leur processus de deuil.

De façon plus personnelle, les entretiens post-session réalisés par les conseillers pénitentiaires d'insertion de probation laissent apparaître des évolutions individuelles assez marquées. Les rencontres sont apparues comme le moment de clore certains dossiers, de se poser des questions sur la direction prise en détention, de regarder des souvenirs refoulés et de les exor-

ciser. Un tel travail sur eux-mêmes, qui passait également par la confrontation à leur processus du passage à l'acte, a abouti pour chacun d'eux à une libération et à un apaisement. Plus généralement, ils cheminent désormais vers plus de maturité et de contrôle sur leur vie en gérant mieux les échecs face à leur situation pénale, en assumant plus leur parcours de vie, en envisageant un avenir parmi nous comme possible.

Conclusion

Ce que les uns et les autres viennent chercher en participant à ces rencontres restauratives se trouve situé, fort pertinemment, sur un registre plus symbolique mais pour autant susceptible d'être fortement réparateur : la libération des émotions négatives consécutives au crime qui continuent de les submerger. L'expérimentation évoquée ci-dessus est très prometteuse de ce point de vue là. Cette complémentarité inévitable avec le procès pénal – qui ne peut en effet tout régler – doit faire l'objet, d'urgence, d'une évaluation scientifique de nature à conduire à la dissémination des pratiques de justice restauratives ⁵.

⁵ V. not. R. Cario, La justice restaurative, L'Harmattan, 2010.

PUBLICATIONS

Olivier Razac, « Mesures de sûreté et travail social pénitentiaire », *Champ pénal / Penal field*, nouvelle revue internationale de criminologie [En ligne], Vol. VIII | 2011, mis en ligne le 29 juin 2011, Consulté le 26 juillet 2011.

URL : <http://champpenal.revues.org/8123>

Laurent Gras, Nicolas Boutin, Les démissions des élèves surveillants durant la formation et l'année de titularisation, 167-178^{ème} promotions, juin 2011, Énap.

Laurent Gras, Regards croisés sur la socialisation professionnelle des surveillants pénitentiaires, *Dossiers thématiques*, CIRAP/Énap, 2011

Laurent Gras, « Les carrières sportives en détention: entre contraintes et possibles ? », in *La prison sous tension*, Collection questions de société (Dir. L. Mucchielli), Champ social Editions, Nîmes, 2011.

Info

➤ Le département de la recherche est désormais doté d'un **Observatoire de la formation** ayant trois missions principales :

- ▶ la connaissance des publics formés à l'Énap (données socio-démographiques)
- ▶ les évaluations de satisfaction (en fin de formation) et différées (8 à 12 mois après la fin de formation)
- ▶ les études

Il est composé d'un responsable (Laurent Gras, socio-démographe) et de deux chargés d'études sociologiques (Nicolas Boutin et Marie Lapeyronie)

Agenda

➤ Organisation d'un atelier du CIRAP le **14 juin 2011** sur « Le droit en actes, outils experts de l'individualisation des mesures pénales » avec Aude Leroy, doctorante boursière de l'Énap.

➤ L'Énap a accueilli, **du 25 juin au 8 juillet**, le Professeur Lila Kazemian du John Jay College of Criminal Justice de l'Université de New York (CUNY). Elle a donné deux conférences à l'école portant l'une sur : « État des lieux du système pénitentiaire américain » et l'autre sur : « Désistement et réinsertion sociale aux Etats-Unis ».

➤ Participation, en tant que rapporteur, au jury de soutenance de la Thèse de Doctorat en Droit de Monsieur Noural-Iha Karimi, intitulée « Le procès pénal des mineurs en droit français et iranien », le **5 juillet 2011** à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, UFR de Droit, d'Économie et de Gestion, École doctorale 481 Sciences Sociales et Humanités, Paul Mbanzoulou (Énap).

➤ Participation à la 11^{ème} Conférence annuelle de la Société européenne de criminologie, **du 21 au 24 septembre 2011**, à Vilnius (François Dieu, Paul Mbanzoulou - Énap)

Les chroniques du CIRAP

Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire

Directeur de publication : *Philippe ASTRUC* - Rédacteur en chef : *Paul Mbanzoulou*
Rédaction : *Robert Cario, Paul Mbanzoulou*

Maquette : *Énap - DRD - Unité ED/O.Baix* - Photos : *Énap, Christophe Goussard*

Contact : *nicole.ruggeri@justice.fr, isabelle.wadel@justice.fr*

Impression : IGS - ISSN : en cours - Dépôt légal : à parution

Pour vous abonner à la version électronique : www.énap.justice.fr